

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N°
453/2010



SC LUB

Page 1(10)

Référence : 000000488053

Date de révision : 20.02.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.07.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial :
SC LUB

Code article : 259488

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Branche industrielle : Industrie Chimique
Type d'utilisation : Industrie technico-chimique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société

Clariant Production (France)

6 rue Louise Michel
F-94603 Choisy le Roi
N° de téléphone : +33 (0)1 41 76 20 00

Informations concernant la substance/le mélange

Product Stewardship Dpt.
tel.: +33 1 72 85 70 20
E-mail: France.ProductSafety@clariant.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 45 42 59 59 (24 h)

Institut National de Recherche et de Sécurité
+33 1 45 42 59 59 (24/7)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement CLP (Règlement (CE) N° 1272/2008 et amendements suivants)

Le produit n'est pas classé dangereux conformément au Règlement CLP.

Classification selon la Directive CE (67/548/CEE ou 1999/45/CE et amendements suivants)

Le produit n'est pas classé dangereux conformément aux directives CE/aux lois nationales concernées.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conforme aux Directives européennes (67/548/CEE ou 1999/45/CE et amendements suivants)

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N°
453/2010

SC LUB

Page 2(10)

Référence : 000000488053

Date de révision : 20.02.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.07.2014

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

2.3. Autres dangers

Aucun risque additionnel n'est connu, à l'exception de ceux dérivés de l'emballage.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique :

Mélange d'esters d'acide gras et de mono- et poly-ols et de sels d'amine d'acides gras

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

S'assurer que les personnes affectées aux premiers secours connaissent le produit impliqué et prennent les mesures de protection (par ex. port de vêtement de protection personnelle).

Après inhalation :

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

Après contact cutané :

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Après contact oculaire :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion :

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes :

- Aucun symptôme connu à ce jour.

Dangers :

Aucun danger connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Prescription :

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N°
453/2010

SC LUB

Page 3(10)

Référence : 000000488053

Date de révision : 20.02.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.07.2014

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

- eau pulvérisée
- mousse stable aux alcools
- produits extincteurs en poudre
- dioxyde de carbone

Moyens d'extinction déconseillés :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux:

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie :

- Utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Porter un vêtement complet de protection.

Données complémentaires :

- Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
- Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Porter un équipement individuel de protection approprié.
- Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.
- Ne pas rejeter à l'égout, dans l'eau et dans la terre.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel).
- Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Indications complémentaires :

- Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.
- Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.
- Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N°
453/2010

SC LUB

Page 4(10)

Référence : 000000488053

Date de révision : 20.02.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.07.2014

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation :

Pas de mesure particulière nécessaire, si le produit est correctement utilisé et manipulé.

Mesures d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et ne les réutiliser qu'après nettoyage complet.

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Prévention des incendies et des explosions :

Observer les règles générales de protection contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant les stockages en commun :

Eviter le stockage avec des agents incompatibles (voir chapitre 10).

Ne pas stocker ou transporter avec des produits alimentaires.

Données complémentaires :

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, bien ventilé, ouvrir et manipuler avec précaution.

Protéger du gel.

Stabilité stockage :

La durée de stockage est limitée ; voir notice technique

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune autre recommandation.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limite d'exposition

Les valeurs limite d'exposition ne sont pas disponibles.

Valeurs DNEL/DMEL

Les valeurs DNEL/DMEL ne sont pas disponibles.

Valeurs PNEC

Les valeurs PNEC ne sont pas disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir Section 7. : Aucune mesure en plus des mesures indiquées n'est nécessaire.

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N°
453/2010

SC LUB

Page 5(10)

Référence : 000000488053

Date de révision : 20.02.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.07.2014

Mesures générales de protection :

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.
La douche et le rince oeil de sécurité doivent être dans la zone de travail.

- Protection respiratoire :** - protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée.
Filtre A (gaz et vapeurs organiques) conformément à la norme DIN EN 141
- Protection des mains :** En cas d'exposition prolongée :
- gants en caoutchouc butyle
Temps minimum de rupture/gant : 480 min
Epaisseur minimum/gant : 0,7 mm
En cas de brève exposition (dispositif de protection) :
- gants en caoutchouc nitrile
Temps minimum de rupture/gant : 30 min
Epaisseur minimum/gant : 0,4 mm
Ces types de gants de protection sont proposés par différents fabricants. Noter les données en particulier l'épaisseur minimum et le délai de rupture minimum. Et prendre en considération les conditions particulières du lieu de travail.
- Protection des yeux :** - lunettes de protection
- Protection corporelle :** Vêtement de travail

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique :** liquide
- Etat :** liquide
- Granulométrie :** non applicable
- Couleur :** jaune à ambre
- Odeur :** caractéristique
- Seuil olfactif :** non disponible
- pH :** non disponible
- Point de solidification :** < -20 °C
- Température d'ébullition :** non disponible
- Point d'éclair :** > 130 °C
Méthode : ASTM D 92 (vase clos)
- Vitesse d'évaporation :** non disponible
- Limite inférieure d'explosibilité :** non disponible
- Limite supérieure d'explosibilité :** non disponible

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N°
453/2010

SC LUB

Page 6(10)

Référence : 000000488053

Date de révision : 20.02.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.07.2014

Indice de combustion (Brennzahl-RFA) :	non applicable
Energie minimale d'inflammation :	non disponible
Pression de vapeur :	non disponible
Densité relative de vapeur par rapport à l'air :	non disponible
Densité relative:	non applicable
Solubilité dans l'eau :	non disponible
Miscibilité avec l'eau	non déterminé
Solubilité dans :	non disponible
Solubilité/qualitative :	non déterminé
Coefficient de partage n-Octanol/eau (log Pow) :	8,95 Méthode : Ligne directrice 117 de l'OCDE Les données se rapportent au composant principal
Température d'inflammation :	non disponible
Température d'auto-inflammation :	non applicable
Décomposition thermique :	non disponible
Viscosité (dynamique) :	non disponible
Viscosité (cinématique) :	env. 9 mm ² /s (40 °C)
Viscosité (durée d'écoulement) :	non disponible
Propriétés explosives :	- Selon la réglementation UE Santé/Travail : aucune donnée
Propriétés comburantes :	non disponible

9.2. Autres informations

Masse volumique :	non disponible
Densité apparente :	env. 892 kg/m ³ (20 °C)
Tension superficielle :	non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Voir section 10.3. "Possibilité de réactions dangereuses"

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N°
453/2010

SC LUB

Page 7(10)

Référence : 000000488053

Date de révision : 20.02.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.07.2014

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

aucun, si l'utilisation et la manipulation sont conformes aux notices techniques.

10.4. Conditions à éviter

Non connu.

10.5. Matières incompatibles

Non connu

10.6. Produits de décomposition dangereux

- oxyde et dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations relatives au produit lui-même :

Toxicité orale aiguë : DL 50 > 5.000 mg/kg (rat)

Toxicité dermale aiguë : non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : non disponible

Irritation primaire cutanée : non disponible

Irritation oculaire : non disponible

Sensibilisation : non disponible

Toxicité par administration
répétée: non disponible

Toxicité génétique in vitro : non disponible

Cancérogénicité : non disponible

Toxicité pour le
développement/tératogénicité
: non disponible

Toxicité pour la
reproduction/fertilité : non disponible

Toxicité spécifique pour
certains organes cibles
(STOT) - exposition unique : non disponible

Toxicité spécifique pour
certains organes cibles
(STOT) - exposition répétée : non disponible

Danger par aspiration :

Les données concernant la toxicité par aspiration ne sont pas disponibles.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations relatives au produit lui-même :

Toxicité sur poissons :	non disponible
Toxicité sur les poissons (chronique) :	non disponible
Toxicité sur daphnies :	non disponible
Toxicité sur les daphnées (Chronique) :	non disponible
Toxicité sur algues :	non disponible
Toxicité sur bactéries :	non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations relatives au produit lui-même :

Possibilité d'élimination physico-chimique :	non disponible
Biodégradabilité :	non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations relatives au produit lui-même :

Bioaccumulation :	non disponible
-------------------	----------------

12.4. Mobilité dans le sol

Informations relatives au produit lui-même :

Transport et distribution entre les compartiments de l'environnement :	non disponible
--	----------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Informations relatives au produit lui-même :

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Informations relatives au produit lui-même :

Informations écotoxicologiques complémentaires
Ne pas rejeter dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N°
453/2010

SC LUB

Page 9(10)

Référence : 000000488053

Date de révision : 20.02.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.07.2014

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Sous réserve de respecter les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec la société d'enlèvement et les autorités compétentes, le produit doit être transporté dans un centre d'élimination des déchets approprié et agréé.

Emballage non nettoyé :

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Section 14.1. à 14.5.

ADR	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
IATA	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC (International Bulk Chemicals Code)

Aucun transport en vrac conformément au recueil IBC.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations particulières :

A part les données/réglementations spécifiées dans cette section, aucune information complémentaire n'est disponible concernant la sécurité, la protection de la santé et de l'environnement.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique (CSA) n'est pas encore disponible pour la substance ou pour les composants de la préparation décrites pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations

Observer les prescriptions légales au plan national et au plan local.

Légende

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) N°
453/2010

SC LUB

Page 10(10)

Référence : 000000488053

Date de révision : 20.02.2013

Version : 1 - 0 / F

Date d'impression : 04.07.2014

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses pas voies routières
AOX	Composés organiques halogénés adsorbables
CAS	Chemical Abstracts Service
DMEL	Niveau dérivé à effet minimum (substances génotoxiques)
DNEL	Niveau sans effet dérivé
CE50	Moyenne de la concentration maximale effective
GHS	Système général harmonisé
IATA	Association International du Transport Aérien
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
CL50	Concentration létale, 50 %
DL50	Dose létale 50 %
MARPOL	Convention International pour la Prévention de la Pollution par les Navires
NOAEC	Concentration Sans Effet Nocif Observé
NOEAL	Dose Sans Effet Nocif Observé
NOEC	Concentration Sans Effet Observé
OEL	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistantes, Bioaccumulables, Toxiques
PEC	Concentration Prévisible dans l'Environnement
PNEC	Concentration Prévisible Sans Effet
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques
RID	Règlement International de Transport Ferroviaire des Substances Dangereuses
SVHC	Substances Extrêmement Préoccupantes
vPvB	très Persistante et très Bioaccumulable

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles. CLARIANT n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société CLARIANT et l'application qu'il entend en effectuer. Aucun élément intégré dans ces informations n'a vocation à écarter les conditions générales de vente de la société CLARIANT qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des réglementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les Fiches de Données de Sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matière de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits CLARIANT, sont remises avec les produits et sont également disponibles sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la Fiche de Données de Sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter

CLARIANT.